

Vous avez décidé de soutenir l'action d'ERE43 en prenant une ou des parts à son capital. C'est un acte fort. Vous adhérez aux motivations décrites dans le préambule des statuts :

L'adhésion aux valeurs coopératives :

- € la prééminence de la personne humaine, de la démocratie, de la solidarité ;
- € l'intégration sociale, économique et culturelle ;
- € un multi-sociétariat ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà des intérêts individuels ;
- € la responsabilité dans un projet partagé et actif au sein des réseaux coopératifs ;
- € la transparence et la légitimité du pouvoir ;
- € la pérennité de l'entreprise ;
- € des réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et sa transmission solidaire entre générations de coopérateurs.

Le projet d'ERE43, mû par :

- € une forte sensibilité à l'impact des activités humaines sur l'écosystème terrestre,
- € une réflexion sur la compatibilité ou non, de notre mode de fonctionnement avec les limites de cet écosystème,
- € une volonté d'action concrète, au quotidien, dans notre environnement proche,
- € une attente d'un développement cohérent et acceptable sur le plan environnemental, social et économique.

L'objectif de ERE43 SCIC est de créer une communauté d'intérêts des « producteurs d'Energie », des « utilisateurs d'Energie » et des acteurs intermédiaires.

Cette structure se veut innovante par plusieurs aspects :

- € Elle ne considère pas l'Energie comme un simple bien marchand mais comme une propriété collective, à laquelle chacun peut prétendre avoir un accès minimum.
- € Elle intervient sur un territoire aisément accessible par le plus grand nombre (bassin départemental). Elle se donne pour ambition de contribuer au développement de ce territoire, par l'organisation des filières liées aux énergies renouvelables (bois, photovoltaïque...).
- € Elle crée de l'activité et des emplois dans les métiers des énergies renouvelables.
- € Elle permet la confrontation des problématiques liées à des intérêts divergents.
- € Elle doit participer à recréer du lien entre espace rural et espace urbain.

Par votre engagement financier, vous témoignez de la confiance que vous inspire ERE43.
Par-delà cet apport financier, devenir sociétaire ERE43, c'est participer au collectif, par tous les moyens et disponibilités que vous pourrez accorder.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL DE LA SCIC ERE43

Je, soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Domicile :

Profession :

En application des dispositions de l'article 19 septies de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et plus particulièrement de son TITRE II ter portant statut de la société coopérative d'intérêt collectif ;

Connaissance prise des statuts de **Société coopérative d'intérêt collectif à responsabilité limitée (SCIC Sarl)** à capital variable adopté lors de la transformation de

ERE43,

déclarée à la préfecture de LE PUY EN VELAY sous le n°0432006426 et publiée au

J.O. du 31 mars 2001, immatriculée en SCIC le 26 avril 2007

siège social : ZA La Guide 2 – 43200 Yssingeaux

Déclare souscrire* à (.....) part(s) de capital de **100 Euros** chacune dans ladite structure sous statut **SCIC** :

A l'appui de ma souscription, je verse ce jour en numéraire la somme de (.....) Euros, par chèque, représentant la libération *intégrale* des parts souscrites.

Je reconnais qu'il m'a été remis un exemplaire sur papier libre du présent bulletin de souscription.

Fait à

Le

En deux originaux

La gérance de ERE43 SCIC

Le souscripteur (1)

(1) Signature du souscripteur précédée de la mention manuscrite "bon pour souscription de part(s) de capital de 100 €.

*- **Personne physique** ou **association** sans salarié : minimum de 300€

- **Entreprise d'insertion**, ou association avec au moins un salarié, ou entreprise employant moins de 10 salariés ou **collectivité** de moins de 300 habitants : minimum de 900€

- **Entreprise** employant au moins dix salariés ou **collectivité** de 300 habitants ou plus : minimum de 3 000€